

moyens. J'ai participé aux séances durant lesquelles le comité a entendu des témoins. Les deux ministres ont été invités à y assister, mais ils ont été dans l'impossibilité de le faire.

M. Weiner: Ah, ça suffit.

Mme Phinney: Je vais poursuivre, madame la Présidente. J'ai dit que les deux ministres n'ont pu assister aux séances. Vous pouvez consulter le *hansard*. Vous verrez, c'est ce que j'ai dit.

Une voix: Je me demande quelle excuse ils ont trouvée cette fois.

Une voix: Ils sont tout simplement hypersensibles.

Mme Phinney: Aucune des dates que nous leur avons proposées ne leur convenait. Ils ont envoyé leurs sous-ministres. Tous les témoins qui ont comparu devant le comité ont dit qu'il s'agissait d'un excellent programme. Ils ne voient pas de qui ces gens pourraient obtenir de l'aide. Ils n'avaient pas de solutions à proposer pour aider ces gens démunis.

Nous proposons de rétablir ce programme pour aider les Canadiens qui n'ont pas d'autres recours.

Mme le vice-président: Pour une très brève remarque, la parole est au député de Port Moody—Coquitlam.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Je suis tenté de faire une remarque au sujet du complexe de persécution que manifeste le ministre en disant: «Mince alors, qu'est-ce qu'ils sont contents de notre budget.» Il ferait mieux de ne pas sortir la tête de son trou de crainte de recevoir une balle en plein front.

La députée a fait un excellent discours dans lequel elle montre clairement qu'il reste beaucoup à faire, surtout à l'égard des handicapés, comme elle l'a souligné. Il reste aussi beaucoup à faire en matière de jurisprudence.

Le ministre a parlé de, je ne sais si c'est un leurre ou s'il est sérieux en parlant de contribution provinciale. Je vois mal que les provinces financent des contestations judiciaires à l'égard de mesures fédérales. Quoi qu'il en soit, a-t-elle obtenu du ministre, du gouvernement ou d'un membre de son comité qui serait du parti ministériel, des indications comme quoi des discussions ou des négociations auraient eu lieu avec une province qui pourrait prendre le relais? Car il me semble que le budget a créé

ici une grosse surprise. Avez-vous entendu parler de négociations avec une province? Pas moi.

Les crédits

Mme Phinney: Merci beaucoup de vos observations et de votre question. Aucune des personnes qui ont comparu devant le comité n'a indiqué ou laissé entendre que le gouvernement avait fait des démarches auprès du secteur privé ou des administrations provinciales pour demander s'ils seraient prêts à aider d'une manière ou d'une autre, à financer ou à remplacer le programme ou à venir en aide d'aucune façon aux collectivités canadiennes qui sont totalement dépourvues.

La plupart des provinces n'ont pas le moindre argent à consacrer à un programme de ce genre et comptent sur l'appui du gouvernement fédéral pour le maintenir. La charte est manifestement conçue pour les nantis, et les démunis, les handicapés et les personnes sans défense sont laissés pour compte.

[Français]

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Madame la Présidente, tout d'abord, c'est avec beaucoup d'accablement et de désolation que j'entends apporter ma contribution à ce débat, puisque l'abrogation du Programme de contestation judiciaire est non seulement une mauvaise plaisanterie mais aussi une absurdité. Je suis entièrement d'accord avec les propos qu'a tenus tout à l'heure le député d'Ottawa—Vanier, à savoir que ce programme était d'une utilité essentielle aux groupes minoritaires linguistiques du pays, pour les femmes, les groupes autochtones, les groupes ethniques qui, lorsqu'ils ou elles se sentaient lésé(e)s dans leurs droits, faisaient appel à ce programme dans le but de se faire aider financièrement.

Aujourd'hui, vers où ces groupes se tourneront-ils pour être capables de faire affirmer leurs droits selon la *Charte des droits et libertés*?

L'opinion de mon collègue est également soutenue par une ancienne députée de la Cour suprême, M^{me} Wilson qui, dans une lettre adressée à la ministre de la Justice, se disait consternée et désolée de cette décision du gouvernement conservateur d'abolir le Programme de contestation judiciaire. Il faut croire M^{me} Wilson puisqu'elle a été juge de la Cour suprême et que, en plusieurs occasions, elle a eu l'occasion de statuer justement sur des causes qui impliquaient des minorités au Canada.